



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Aux médias

Assemblée plénière extraordinaire de la CdC du 17 septembre 2004

Approbation de l'Accord sur la libre circulation des personnes

En présence de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, l'Assemblée plénière de la CdC a adopté une prise de position commune des cantons sur le Protocole additionnel à l'Accord sur la libre circulation des personnes négocié avec l'UE, mis en consultation par le Conseil fédéral. Les cantons avaient déjà soutenu la conclusion de l'Accord sur la libre circulation des personnes dans le cadre des Bilatérales I. Ils s'étaient également exprimés favorablement sur le projet de mandat concernant l'extension de l'accord aux dix nouveaux Etats membres de l'UE, soulignant à cette occasion les avantages économiques de la libre circulation des personnes.

Les cantons partagent l'avis du Conseil fédéral selon lequel la Suisse peut également bénéficier des multiples chances offertes par les vastes marchés d'Europe centrale et orientale, lesquels sont avant tout des marchés de consommation mais aussi des marchés du travail avec une main d'oeuvre bien, voire très bien qualifiée. Outre ces avantages pour l'économie suisse - que ce soit en Suisse ou dans les nouveaux Etats membres de l'UE -, les marchés de l'emploi des nouveaux Etats membres de l'UE s'ouvrent également aux ressortissants suisses.

Les cantons saluent le résultat des négociations qui offre dans l'ensemble à la Suisse une réglementation transitoire identique à celle convenue entre les anciens et les nouveaux Etats membres de l'UE. On a toutefois également pu maintenir dans les relations avec les nouveaux Etats membres de l'UE des règles contenues dans l'actuel Accord sur la libre circulation des personnes allant au-delà de celles en vigueur entre les nouveaux et les anciens Etats membres, comme par exemple ladite "clause de sauvegarde".

Quant aux mesures d'accompagnement, la Conférence des gouvernements cantonaux n'a pas déposé de prise de position consolidée des cantons.

Berne, le 17 septembre 2004

Pour toute information complémentaire:

- Luigi Pedrazzini, conseiller d'Etat, président CdC (tél. 091 814 44 90)
- Markus Notter, conseiller d'Etat (ZH), président de la Commission Europe de la CdC (tél. 043 259 25 01)
- Canisius Braun, secrétaire de la CdC (tél. 031 320 30 00)